

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juillet à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 1^{er} juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Emma PORTIER à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Guillaume BOHACZ.

20240705-01

**ARCHIVAGE : DÉCISION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD POUR TERMINER LA MISSION
D'ARCHIVAGE CONFIEE AU CDG 59 EN 2020.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, le Conseil Municipal a confié, par délibération en date du 4 septembre 2020, la mission d'archivage au Centre de Gestion du Nord pour l'intégrité du fonds, qui devait être ventilée sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux que, les travaux d'archivage ont pris du retard et que, l'archiviste devait intervenir du 29 juillet 2024 au 9 août 2024 pour terminer sa mission. Mais, la convention signée en 2020 avec le Centre de Gestion du Nord, étant échue, il conviendrait de la renouveler pour qu'elle puisse intervenir.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il lui reste 75 heures à effectuer pour un coût total de 2 925 €, qui sont prévus au budget 2024.

Le montant de la prestation s'élèverait donc à 2 925 € TTC et ferait l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement de la convention relative à la mission « archivage » effectuée par le Centre de Gestion du Nord, pour un montant de 2 925 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Nord, en vue de lui terminer cette mission « Archivage »,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Secrétaire,
Guillaume BOHACZ

Le Maire,
Bernard HUREZ.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 16 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 16 juillet 2024